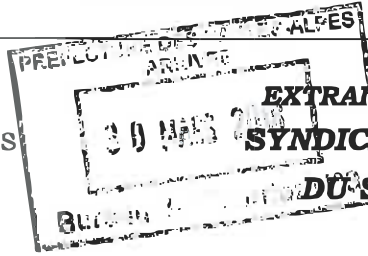


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES



NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents à la séance : 25
Représentés (pouvoirs) : 7

Date de première convocation : 07/03/2018
Date de deuxième convocation : 12/03/2018

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 30/03/2018

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 15 MARS 2018**

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DU SCOT

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE QUINZE MARS

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce Conseil syndical fait suite au Conseil syndical du 12 mars 2018 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. PUGET représenté(e) par J. BONNARDEL,
J. BONNARDEL, M. HUBAUD, J-P. BRIOULLE représenté(e) par M. HUBAUD

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : F. MARY, A. IVALDY représenté(e) par
A. ROCHAS, A. GAMBIN représenté(e) par P. BOYER, L. SAUVA, P. BOYER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN,
C. MOREL, C. ROGAZZO, S. BLANC, C. ANTOINE, B. ROUSTANG représenté(e) par
B. SARRAZIN

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET,
M. BEYNET, E. CLAUZIER, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD représenté(e) par A. GAYDON,
F. ALLEGRA, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, C. BOUTRON,
A-B. DEGRIL, M. GUITTARD, A. GAYDON, M. RICARD

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, C. DELORME, J. PUGET, J-P. BRIOULLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : R. ACHIN, A. IVALDY, A. GAMBIN,
R. NOUGUIER, E. BERDIEL, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : G. DANY, C. SAUMONT, P. GUILLEMAIN

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, L. ALLIX, R. DIDIER

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI,
J-P. BELLET, C. ACANFORA, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, M. TRUC, R. FREY,
J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, G. CHAPELLE, J-P. COLLE, J-P. DAVIN, J-C. CATELAN, D. KNOCKAERT, G. DEBARGE, F. BROUX, D. GOSSELIN, J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, A. DE SANTINI, A. MICHEL, B. HODOUL, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, F. LOUCHE, P. ALLEC, S. AYACHE, M. GRENIER, J-L. BROCHIER, M. CŒUR, C. FACHE, R. COSTORIER, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, C. HUBAUD, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Mme Nadine GARCIA, 1^{ère} adjointe de la commune de Laye,
M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,
S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Maurice RICARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président rappelle les éléments du compte de gestion présentés par le Trésorier pour l'exercice comptable 2017.

Résultats de l'exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	606 269,24 €	446 422,51 €	1 052 691,75 €
Titres de recettes émis (b)	148 613,35 €	369 933,47 €	518 546,82 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes (d=b-c)	148 613,35 €	369 933,47 €	518 546,82 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	606 269,24 €	446 422,51 €	1 052 691,75 €
Mandats émis (f)	213 706,04 €	465 901,72 €	679 607,76 €
Annulations de mandats (g)	1 783,20 €	92 877,69 €	94 660,89 €
Dépenses nettes (h = f-g)	211 922,84 €	373 024,03 €	584 946,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit	63 309,49 €	3 090,56 €	66 400,05 €

Résultats de clôture consolidé de l'exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I. Budget Principal					
Inverstissement	458 953,88 €	0,00 €	-63 309,49 €	0,00 €	395 644,39 €
Fonctionnement	58 283,76 €	0,00 €	-3 090,56 €	0,00 €	55 193,20 €
TOTAL I	517 237,64 €	0,00 €	-66 400,05 €	0,00 €	450 837,59 €
II Budget de services à caractère administratif					
TOTAL II					
III Budgets des services à caractère industriel					
TOTAL III					
TOTAL I+II+III	517 237,64 €	0,00 €	-66 400,05 €	0,00 €	450 837,59 €

Cette année, le résultat de clôture cumulé est maintenu en positif grâce à la perception de recettes de subventions en investissement en 2017 (subvention de la Région PACA et de l'Etat AMI foncier), à la perception de 40 % de l'acompte de TEPCV de 2016 ainsi qu'à une gestion rigoureuse des frais de fonctionnement.

L'excédent d'investissement et l'excédent de fonctionnement sont un peu consommés. En effet, le solde d'exécution de l'exercice proprement dit fait apparaître un léger déficit en fonctionnement lié au recours à du personnel de renfort temporaire en matière de comptabilité (tuilage entre deux agents), au paiement de la première année de chômage à Mme De CLEBSATTEL (réassurance au niveau du syndicat mixte au moment du contrat) et l'amortissement des frais d'études et d'investissement.

Il faut donc prendre la mesure de cette situation exceptionnelle en investissement reliant ce fort excédent à la perception de cet acompte TEPCV alors que les dépenses auront cours ce premier semestre 2018 pour leur plus grande majorité.

Par ailleurs, la section de fonctionnement reste très fortement tendue, hormis l'affectation qui a pu être faite cette année de certains travaux d'étude en régie. Un déficit structurel d'environ 10000 € sur cette section est constaté. Il convient donc de garder une gestion rigoureuse afin de dégager un fonds de roulement nécessaire à la création d'une trésorerie suffisante au syndicat mixte. Cet excédent permettra au SM de poursuivre son activité sur les exercices futurs.

Le compte de gestion 2017 est proposé au vote par le Président.

Après prise de connaissance du compte de gestion, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2017. Ils mandatent le 1^{er} Vice-Président pour signer la présente délibération en l'absence du Président.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Premier Vice-Président,
Benoît ROUSTANG

